

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE EN PRÉSENTIEL LE 4 OCTOBRE 2022, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.

Sont présents :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous les élus et aux contribuables présents en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 3.a Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022
- 3.b Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
4. Administration
 - 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et approbation des dépenses mensuelles du conseil
 - 4.2 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissement
 - 4.3 Formation du comité de la Loi d'accès à l'information
5. Travaux Publics-Voirie
 - 5.1 Déneigement de la garderie
 - 5.2 Ponceaux sur rue principale
 - 5.3 Travaux en réserve
 - 5.4 Déneigement des cours municipales
 - 5.5 Offre de service -devis d'asphaltage
6. Sécurité publique-incendie
7. Urbanisme et environnement
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc mois de janvier
 - 7.2 Dérogation mineure-église
 - 7.3 Contrat 2023- chien
8. Assainissement des eaux usées et eau potable
 - 8.1. Suivi du terrain le long de la 218
9. Culture et loisirs
 - 9.1 Stationnement pour garderie
 - 9.2 Suivi de garderie-estimé
 - 9.3 Entente de garderie - signature
 - 9.4 Programme nouveaux horizons
 - 9.5 Report demande de la Société de généalogie de St-Pierre les-Becquets
 - 9.6 Rencontre automne avec réseau biblio (35\$/personne)
 - 9.7 Entente régionale – aréna - facture
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Info-règlement de la MRC 407 schéma d'aménagement

11. Rapport du maire
12. Rapport des comités du conseil
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
13. Période de questions et demandes verbales des citoyens
14. Levée de l'assemblée

2750-10-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur pierre Carignan et **RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal avec l'ordre du jour conformément au délai prescrit par la loi ;

2751-10-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 août 2022.

ADOPTÉE

b. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal avec l'ordre du jour conformément au délai prescrit par la loi ;

2752-10-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PAR DÉLÉGATION ET AUTORISATION DES DÉPENSES MENSUELLES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim ;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

2753-10-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de septembre 2022 et que le préambule en fasse partie intégrante ;

Ci-joint la liste détaillée des déboursés des chèques émis comprenant les dépenses incompressibles à partir du dernier conseil et le total des chèques à déboursier pour le mois de septembre ainsi que le total des dépôts directs de paies émises.

Journal des déboursés (dépenses incompressibles)

No : 202200256 à 202200289 95 271.42\$

Voir liste des paiements émis avec salaires totaux

Chèques à déboursier :

Fonds de réserve de l'Aréna	750.56\$
Contribution au déficit annuel	4 555.55\$
Construction Pérusse	5 349.86\$
Créations JoeBlo	5 906.38\$
Castonguay	6 597.39\$ (acompte 3 800\$)
Castonguay	559.95\$ (extra accessoire)

Mario Demers remise	(1202.23\$) déjà remboursé.
Jacques Tousignant	1 417.33\$
Béton Crête	<u>891.13\$</u>
	18 566.93\$
Total des paies émises : (P.2 liste des paiements émis)	15 744.56 \$
Pour un total de :	129 582.91\$

ADOPTÉE

4.2 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissement

Dépôt

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 28 septembre 2022.

4.3 Formation du comité de la Loi d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

COMITE – ACCES A L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDERANT que la Municipalité de Sainte-Cécile-de Lévrard, est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDERANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Sainte-Cécile-de Lévrard doit constituer un tel comité;

2754-10-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Sainte-Cécile-de Lévrard :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels la directrice générale /greffière-trésorière /et ou le directeur général/greffier-trésorier par intérim
- du maire et/ ou le pro-maire en son absence.
- Et de l'inclure dans l'organigramme.

ADOPTÉE

5. TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE

5.1 Déneigement de la garderie

Le déneigement sera fait par l'entrepreneure Hélène Paquin et en cas d'accumulation les Excavations Denis Demers inc. déblaira sur demande du responsable de la voirie et les coûts feront partie de l'ensemble de nos installations.

5.2 Ponceaux sur rue principale

Considérant qu'un estimé des coûts du projet de rénovation de trois (3) ponceaux sur la rue Principale a été déposé ;

2755-10-22 Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de décréter des travaux au montant de 25 000\$ approximativement pour changer les trois (3) ponceaux sur la rue Principale dont la dépense sera imputée à la subvention de voirie.

ADOPTÉE

5.3 Travaux en réserve

2756-10-22 Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de prioriser les travaux suivants pour compléter la saison de voirie :
Voir avec le responsable des travaux publics les priorités. (travaux de remblai rue principale ouest, asphalte 4^e rang en partant de la route d'en bas) pour un montant de 15 000\$

ADOPTÉE

5.4 Déneigement des cours municipales

Considérant l'offre de prix pour le déneigement des rues et bâtiments de la municipalité par la firme Hélène Paquin ;

2757-10-22 Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix au montant de 7520\$ plus taxes suivant la description de l'appel d'offre.

ADOPTÉE

5.5 Offre de service -devis d'asphaltage rue Principale-Ouest

Considérant l'offre de service par SNC Lavalin pour le devis d'asphaltage rue Principale-Ouest ;

2758-10-22 Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de service du 3 octobre 2022 de SNC Lavalin pour la préparation du devis d'asphaltage au montant de 41 900\$ dont les travaux sont prévus en 2023. Le devis doit être préparé pour le 31 janvier 2023. Les besoins de la municipalité sont : nettoyage de l'accotement si nécessaire, une pulvérisation, du pavage et rechargement des accotements sur une longueur d'environ 5.5 km.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs.

Dépôt Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc pour le mois de septembre.

7.2 Dérogation mineure-église

CONSIDÉRANT QUE LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RECOMMANDE L'APPROBATION DE LA DÉROGATION MINEURE

2759-10-22 Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la dérogation mineure demandée par le conseil de la fabrique et recommander par le comité consultatif d'urbanisme. La marge latérale sera réduite à 1.99 mètres et la marge arrière sera réduite à 0.55 sur le coin du côté est et 0.85, et sur le coin du côté ouest à 0.81 mètres et 0.48

ADOPTÉE

7.3 Contrat de service d'évaluation pour chien errant ou dangereux.

Considérant que nous avons une expérience avec le Dr. Suzanne Lecompte, m.v.;

Considérant l'expertise du Dr. Suzanne Lecompte en gestion animalière municipale ;

2760-10-22 Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le maire M. Simon Brunelle et le directeur général/greffier-trésorier M. Gérard Cossette par intérim à signer l'offre de service 2023 pour évaluation canine et d'accepter la grille tarifaire présentée dans l'offre de service.

ADOPTÉE

8. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

8.1 Suivi du terrain le long de la 218-entrée d'eau potable près du 4^{ème} rang

Considérant que la propriétaire est desservie par l'intermédiaire d'un voisin et qu'un faible débit l'alimente ;

Considérant le risque de manquer d'eau ;

2761-10-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder aux travaux de conduite d'alimentation par forage dirigé par H. Coulombe au montant de 7200\$ plus excavation par Denis Demers inc..

ADOPTÉE

9. CULTURE ET LOISIRS

9.1 Stationnement pour garderie

Considérant le fonctionnement de la garderie près de l'école ;

Considérant que deux places seraient nécessaires pour les éducatrices ;

2762-10-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'établir une communication avec la direction de l'école pour identifier deux stationnements sur le terrain de la municipalité utiliser par l'école et d'autoriser le directeur général/greffier-trésorier M. Gérard Cossette à effectuer les démarches.

ADOPTÉE

9.2 Suivi du projet de garderie-estimé

Considérant que les coûts sont maintenant connus, voir document annexé ;

2763-10-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'estimé de coût au montant de 28961.07\$

ADOPTÉE

9.3 Entente de Partenariat pour le service de garde éducatif en communauté

Considérant la volonté de mettre au service de la population un service de garde éducatif en communauté ;

Considérant la participation de la municipalité ;

Considérant que la municipalité fournit un local pour le service de garde éducatif en communauté ;

Considérant l'importance de clarifier les charges à payer par le service de garde éducatif en communauté ;

2764-10-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le maire M. Simon Brunelle et le directeur général/greffier-trésorier M. Gérard Cossette à signer le bail avec les responsables du service de garde et l'entente de partenariat avec le CPE Chez-Moi Chez-Toi.

ADOPTÉE

9.4 Programme nouveaux horizons

Considérant que l'information sur le programme des nouveaux horizons a été discutée ;

Considérant que la Fadoq va présenter une demande pour ses propres besoins ;

2765-10-22

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité présente une demande pour les Aînés et que la Fadoq présente également une demande pour ses propres besoins.

ADOPTÉE

9.5 Report demande de la Société de généalogie de St-Pierre les-Becquets

Suite à l'information que les activités de la Société ont été moindre en 2021, il reste encore des fonds pour la prochaine année.

9.6 Rencontre d'automne avec réseau biblio (35\$/personne)

Considérant la formation et la motivation pour le développement des bibliothèques ;

2766-10-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Mme Yvette Demers, responsable de la collection bibliothèque et Josiane Trottier, coordonnatrice de la Bibliothèque à participer à la rencontre d'automne, de payer l'inscription de 35\$ par personne et de rembourser les frais de déplacements selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

9.7 Entente régionale – aréna – facture

Une facture au montant de 750,56\$ pour le fonds de réserve et une autre pour le déficit au montant de 4 555,55\$ incluant les taxes applicables.

Voir l'item 4.1 du procès-verbal.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) Une demande est faite de rendre public les terrains vacants en relation avec le règlement 417 harmonisé de la MRC.

11. RAPPORT VERBAL DU MAIRE

12. RAPPORT DES COMITÉS

- a) Bibliothèque
- b) Comité culturel de la MRC de Bécancour
- c) Régie de la gestion des déchets
- d) Régionalisation de l'aréna
- e) Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DEMANDES VERBALES DES CITOYENS

a) Demandes verbales et questions des citoyens

Aucune question

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2767-10-22

EN CONQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 22h50.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/greffier-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V.

Simon Brunelle, maire

Gérard Cossette, directeur général/greffier-trésorier par intérim

